



## Un syndic qui favorise un artisan

-----  
Par clamm96

bonjour, lors de notre dernière AG nous avons voté des travaux. nous avons fixée un budget basé sur un ancien devis et nous avons demandé à obtenir 3 devis. le syndic a décidé de lancer les travaux, sans consulter le conseil syndical et en échangeant avec le seul président. le conseil syndical a demandé au syndic de présenter les 3 devis. il ont répondu qu'ils ont consulté 3 sociétés mais qu'au final ils n'ont pas reçu de devis. ils ont choisi de sélectionner le devis qui a été produit il y a plus de 3 ans. Devis qui nous a été présenté lors de l'AG. quand on appelle le syndic il nous indique que c'est de la sémantique, qu'il a une obligation de moyen mais pas de résultat. Si cet argument est vrai il n'y a plus aucune obligation de mettre en concurrence des sociétés. Il suffit de les présenter le cahier des charges et ensuite qu'elles répondent ou pas on met avant la société que l'on souhaite faire gagner.

quel est votre avis?

merci

-----  
Par coproleclos

Bonjour

Si c'est pour du simple entretien ou que le montant est inférieur à celui qu'a dû être décidé par une AG, le syndic a le pouvoir de lancer la réalisation sans faire appel au CS ni même à une pluralité de devis.

Mais vous ne précisez rien et il sera difficile de vous répondre efficacement.

Bien à vous

-----  
Par clamm96

bonjour

le montant des travaux voté est de 5000? en AG. mais nous avons reçu aucun devis. le premier devis sur lequel le syndic a validé a été émis il y a 3 ans. Il y a des chances que ce dernier soit réévalué. la question est plus sur le fonds, nous votons une résolution et il est possible de ne pas l'appliquer? je vais tenter d'obtenir le devis. merci pour votre retour